

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## **Du 04 Août 2011**

-----

### **Etaient présents :**

- ◆ Messieurs FABRE et DUNOUAU de la Commune d'ARUE
- ◆ Messieurs DUPRAT et DESTRADE de la Commune de BOURRIOT- BERGONCE
- ◆ Messieurs BERNADET et VIGNOLLES de la Commune de CACHEN
- ◆ Messieurs GAUBE et FAGET de la Commune de LABASTIDE D'ARMAGNAC
- ◆ Monsieur PORTET et Madame DELBERG de la commune de LENCOUACQ
- ◆ Messieurs DARROMAN et GUITTON de la Commune de MAILLAS
- ◆ Messieurs CIER et AURENSAN de la Commune de RETJONS
- ◆ Messieurs DALLA VECCHIA, CAZEAUX, CHANUT, DUSSANS, DONNET et Madame LACOUTURE de la Commune de ROQUEFORT
- ◆ Monsieur ROZIER et Madame PENAULT de la Commune de SAINT-GOR
- ◆ Messieurs LATRY et LABARTHE de la Commune de SAINT-JUSTIN
- ◆ Monsieur LAMARQUE et Madame DUPRAT de la Commune de SARBAZAN

### **Etaient excusés :**

- ◆ Messieurs GLEYZE et BERGES

Monsieur DUPRAT demande d'approuver le compte-rendu de la réunion du 12 mai remis lors du conseil de juin. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Après modification d'une erreur dans la liste des présents pour la réunion du 14 juin, le compte rendu est approuvé à la majorité ((Mr GOURGUES J. Mr LAMARQUE et Mme DUPRAT s'abstiennent étant absents le jour de la réunion).

M. LABARTHE est nommé secrétaire de séance.

## REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président propose à la discussion pour d'éventuelles modifications avant passage au vote le projet de délibération qui a été discuté en réunion du bureau. Il rappelle que ce sujet a déjà fait l'objet de nombreuses réunions et d'un travail conjoint avec les élus et techniciens du Gabardan.

Mr CHANUT déplore que la Communauté de Communes n'ait pas lancé une étude pour un éventuel rapprochement avec le Marsan ainsi qu'une étude financière. Il souhaite qu'apparaisse la position de sa commune (lecture de la délibération de Roquefort). Il déplore « un chèque en blanc donné au Préfet ».

Mr DUPRAT rappelle que nous avons à nous positionner sur une proposition de fusion avec le Gabardan et que c'est dans ce cadre que devait se faire la réflexion. Il rappelle également les délais trop courts pour engager une réflexion plus large ainsi que le manque de données financières pour faire une analyse réaliste.

Mr ROZIER fait lecture de la délibération de St-Gor qui s'est positionnée contre le projet de schéma et contre la fusion avec le Gabardan en trouvant notamment suffisant et pertinent le territoire communautaire actuel.

Mr LATRY propose que soient annexées les délibérations des communes à celle de la Communauté pour l'envoi en Préfecture (lecture de la délibération de St-Justin qui s'est positionnée pour le projet de fusion au regard notamment de tous les points communs et toutes les actions collectives engagées).

Mr FAGET rappelle que sa commune n'a pas encore délibéré mais que son vote sera celui d'un délégué communautaire et non celui du rapporteur de la position du conseil municipal.

Le Président propose de passer au vote et de joindre les délibérations des communes à celle de la communauté.

Le Préfet demande notre avis sur sa proposition de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 26 avril 2011 impliquant notamment la fusion de notre Communauté de Communes avec celle du Gabardan.

Après discussion, le conseil communautaire donne un avis favorable au projet de schéma en s'appuyant sur la réflexion menée à la hâte par les élus des communautés de communes du Pays de Roquefort et du Gabardan pour tenter de poser les bases d'un projet commun ambitieux.

Cependant, le conseil déplore le calendrier imposé qui ne permet pas notamment de faire de contre-proposition constructive au regard des liens intercommunautaires que notre communauté de communes entretient déjà avec ses voisins.

Par ailleurs, ce projet de fusion reste suspendu aux moyens dont le territoire disposera et le conseil émet donc une réserve au regard des engagements financiers de l'Etat qui ne nous ont pas été communiqués à ce jour, notamment en ce qui concerne la suppression de la taxe professionnelle dont nous ne mesurons pas les effets sur le moyen terme.

**Résultat du vote :**  
**7 contre** (Mrs CHANUT, DUSSANS, DONNET, DALLA VECHIA, CAZEAUX, ROZIER et Mme LACOUTURE)  
**2 abstentions** (Mrs GUITTON et DARROMAN)  
**19 pour**

## VOIRIE

Le Président informe le conseil que suite aux demandes des communes d'Arue, Roquefort et Saint Justin, des travaux supplémentaires sont nécessaires. D'après les estimations d'Hubert MALARTIC, le montant de ces nouveaux travaux entre dans l'enveloppe budgétaire votée lors du budget, il s'agit : de la mise en œuvre d'aménagements de sécurité sur les communes d'Arue (quartier du Ginx : 1940,00€ HT) et de Roquefort (route de Saint-Jean 6 096,05€ HT) , élargissement du carrefour VC 101 à Maillas (845,10€ HT) et la réfection de l'accès à la salle polyvalente depuis la RD 626 sur la commune de Saint-Justin (4 601,50€ HT).

Ces propositions techniques ont été validées par le service voirie.

Le Président rappelle qu'un premier avenant a été délibéré au dernier conseil communautaire pour la somme de 13 365,07€ HT pour la voie d'accès de la ZA de Nauton, portant le marché initial de 394 622,66 € HT à 407 987,73€ HT.

Avec ce deuxième avenant de 13 482,65 € HT, le montant total du marché sera porté à 421 470,38€ HT, soit une augmentation globale de 6,4 % du montant du marché initial.

Ce deuxième avenant a reçu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 juillet 2011 qui précise que les travaux proposés entrent dans le budget prévisionnel global de l'opération.

Après discussion, le conseil communautaire accepte la proposition de travaux supplémentaires récapitulée par le maître d'œuvre et autorise le Président à signer les avenants nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Résultat du vote : unanimité des présents**

## POINT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### A) Entreprise RICHARD DUCROS

Mr DALLA VECHIA expose au conseil que l'entreprise RICHARD DUCROS n'existe donc plus puisqu'elle a été reprise par l'entreprise COMILEV. Le travail reprend petit à petit puisque l'activité pylône qui semble avoir du potentiel (100 tonnes de commande) a permis de faire embaucher 6 puis 7 personnes avec 2 embauches en perspectives pour septembre et plus si l'activité se développe. A noter également 2 personnes reprises dans le bureau d'études.

La formation professionnelle en vue d'une reconversion d'une partie du personnel se fera en septembre.

### B) ZAE de « Nauton » et vote du budget annexe

Le Président informe le conseil communautaire que l'entreprise Auto-Secours (SCI Le Lanet) qui avait réservé un lot sur la zone d'activité de Nauton n'a pas eu son prêt bancaire et doit donc renoncer à son projet d'installation.

Il s'avère que sur le lot de 14698 m<sup>2</sup> qu'ils avaient réservés sur 2 parcelles (C1289 et C1291) seule une partie du lot 1289 était prévu pour la construction puisque intégrée au lotissement artisanal existant. Or, Mr LABAT (entreprise de motoculture) est intéressé pour récupérer partie du lot pour 5881m<sup>2</sup> (C1291p) pour s'y installer à la place du lot qu'il avait précédemment réservé (lot C).

Le Président précise qu'une déclaration préalable est nécessaire à la constructibilité de ce terrain tout comme pour les 4 autres lots en cours d'aménagements.

Il informe qu'un permis d'aménager peut être à envisager pour le reste des terrains de ce secteur (environ 2ha) si il est confirmé que la LGV passera à l'ouest de la rocade.

Le Président demande au conseil de l'autoriser à déposer le certificat d'urbanisme et l'autorisation de défrichement pour la parcelle C 1291p sur Arue pour une surface estimée à 5881m<sup>2</sup>.

**Après discussion, le conseil communautaire autorise le Président à demander le certificat d'urbanisme correspondant ainsi que la demande d'autorisation de défrichement.**

**Proposition votée à l'unanimité des présents.**

Compte tenu de toutes ces modifications, le Président propose d'harmoniser un prix unique pour l'ensemble de la zone d'activité à 7€ HT et de voter un budget annexe unique pour tous les lots qui restent à la vente. Il précise que dans cette enveloppe les travaux de voirie pourraient se faire en enrobés (contrairement au prévisionnel actuel en bi-couches). A noter que l'étude pour réduire l'amendement Dupont prévoit une bande de 15m de plantations ce qui laisse une largeur de 48m aménageable pour les entreprises, soit un total de près de 22 000m<sup>2</sup> à la vente en plus des 3 lots restants déjà aménagés (8590m<sup>2</sup>, 5454m<sup>2</sup> et 5837m<sup>2</sup>).

Le Président propose de voter le budget primitif du lotissement de la ZAE de Nauton 2.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

L'assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur DUPRAT Alain, Président,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

**Investissement**

Dépenses : 533 969,00

Recettes : 533 969,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 067 938,00

Recettes : 1 067 938,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 533 969,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 533 969,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 067 938,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 067 938,00 (dont 0,00 de RAR)

**Résultat du vote : Unanimité des présents**

### C) ZAE de « Nabias »

Les contacts se poursuivent avec l'entreprise FARBOS qui est toujours intéressée par l'acquisition des terrains de l'ancienne centrale d'enrobés. Son plan de financement est acté. En revanche, la présence de matière végétale dans le sol (broyats de la végétation existante auparavant) a été détecté mais ne semblerait pas de nature à compromettre son installation. Pour plus de sûreté, Mr FARBOS lance une étude de sol complémentaire (nécessaire pour les fondations du bâtiment) afin de s'assurer de la faisabilité de son projet. Il précise qu'en cas d'impossibilité il reste intéressé par le site et serait prêt à étudier le terrain boisé attenant.

Cette étude de sol sera réalisée semaine 33 et 34 et si elle s'avère favorable, la signature du sous-seing suivra.

### C) Proposition de vente d'un terrain sur Roquefort

Le Président informe le conseil que SAINT-GOBAIN nous a contacté pour nous proposer d'acquérir un terrain de près de 2ha sur la commune de Roquefort attenant à notre propriété de la décharge. Il s'agit d'un terrain classé en zone naturelle au PLU et planté de petits chênes. Cette acquisition éventuelle pourrait servir de réserve foncière (en vue d'éventuels échanges ?) ou en lien avec les services techniques. Mr CHANUT intervient pour demander à ce qu'il n'y ait pas de transit de camions sur la voirie du lotissement Nauton. Et regrette de ne pas avoir été averti de cette proposition. Monsieur DUPRAT rappelle que le sujet a été abordé en réunion du Bureau sans remarque de Mr DUSSANS. Après discussion, il est convenu d'attendre qu'une discussion ait lieu en conseil municipal de Roquefort pour vérifier si la commune serait intéressée pour acquérir.

Le Président rappelle qu'en réunion du Bureau il a été proposé de faire une offre de 4000€ mais que nous ne nous positionnerons pas avant d'avoir la position de la commune.

Le Président informe le conseil que la prochaine réunion de la commission développement économique aura lieu le mardi 30 août à 20h30 au pôle communautaire de services

## PERSONNEL

### A) Avancement de J.P. LAFARGUE et J.C. BARDIN

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'en raison de l'avancement de grades pour l'année 2011 du personnel communautaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps COMPLET,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

#### **Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de créer un poste permanent à **temps COMPLET d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.**
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de **35 heures,**
- il sera chargé des fonctions de **conducteur principal au service du tri sélectif.**
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Président est chargé de recruter le responsable de ce poste,

- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011

**Résultat du vote : unanimité des présents**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'en raison de l'avancement de grades pour l'année 2011 du personnel communautaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps COMPLET,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de créer un poste permanent à **temps COMPLET d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.**
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de **35 heures,**
- il sera chargé des fonctions de **conducteur principal au service des ordures ménagères.**
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Président est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011

**Résultat du vote : unanimité des présents**

**B) Poste de Madeleine SIMAO**

Le Président demande aux délégués de Roquefort d'exposer les raisons de leur vote contre l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte de développement touristique des Landes d'Armagnac.

Mr CHANUT souhaite qu'un dispositif soit mis en place pour informer les touristes des sites et activités sur le secteur de Roquefort.

Après discussion, il est convenu qu'un point info sera mis en place au pôle communautaire de services avec dépliants mis à disposition du public et possibilité de se renseigner auprès des agents sans que du personnel dédié ne soit nécessaire. Un panneautage ad hoc sera réalisé. Il est également convenu de dispenser une formation aux secrétaires de mairies afin qu'elles puissent renseigner les gens qui s'y présentent.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que dans l'attente de la mise en place de l'Office de Tourisme Intercommunautaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps COMPLET,

Considérant que la collectivité peut pourvoir un emploi par un agent non titulaire pour des besoins pour lesquels il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, quelle que soit la catégorie hiérarchique (A, B, C).

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à **temps COMPLET** de **Rédacteur**,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé *des fonctions de* Direction de l'Office de tourisme et animatrice et coordinatrice du développement touristique à l'échelle des Landes d'Armagnac
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le *cadre d'emplois* concerné,
- M le Président est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011

**Résultat du vote : unanimité des présents**

### EMOI CULTUREL

Monsieur Alain GAUBE, Président de la commission sport, culture et communication fait part à l'assemblée de la proposition de la commission culture pour la saison 2011/2012 de l'Emoi Culturel et demande de délibérer sur le programme et le budget suivant :

### Programme

	DATES	LIEUX	SPECTACLES
2011	Samedi 08 octobre	Lencouacq	Tonton Georges Trio
	Samedi 26 novembre	Saint-Justin	Génération ABBA
2012	Samedi 14 janvier	Retjons	Destination Music Hall
	Samedi 11 février	Roquefort	Jacques Brel ou l'impossible rêve
	Samedi 10 mars	Arue	Homme/femme : mode d'emploi
	Samedi 31 mars	Maillas	Les Fillharmonic Von Strasse

## Le plan de financement

### *Le Budget Prévisionnel*

	Détails	Dépenses	Détails	Recettes
<b>2011</b>	<b>Frais annexes</b> (Imprimerie, personnel, frais de télécom, ....)	11 500.00	Conseil Général	11 000.00
			Communauté	34 760.00
	Tonton Georges Trio	2 650.00	Entrées	600.00
	Génération ABBA	13 900.00	Entrées	3 000.00
			Abonnements	1 000.00
<b>2012</b>	Destination Music Hall	7 010.00	Entrées	700.00
	Brel ou l'impossible rêve	8 870.00	Entrées	800.00
	Homme, femme, mode d'emploi	6 430.00	Entrées	1 000.00
	Les Fillharmonic Von Strasse	3 300.00	Abonnements	800.00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 660.00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 660.00</b>

## Les Tarifs

### *Proposition tarifaire*

Spectacles	Tarif Plein	Tarif Réduit *	Enfants (de 6 à 12 ans)	Carte Abonnement
Tonton Georges Trio	10 €	5 €	1 €	50 € valable pour l'ensemble des spectacles
<b>Génération ABBA</b>	10 €	5 €	1 €	
<b>Destination Music Hall</b>	10 €	5 €	1 €	
<b>Brel ou l'impossible rêve</b>	10 €	5 €	1 €	
Homme, femme, mode d'emploi	10 €	5 €	1 €	
<b>Les Fillharmonic Von Strasse</b>	10 €	5 €	1 €	

\* Tarif réduit pour chômeurs, RMI, carte passerelle, étudiants.

**Vote : unanimité des présents**

### POINT DECHETS

Le Président demande de bien vouloir délibérer sur la 1<sup>ère</sup> décision modificative afin d'annuler des titres d'ordures ménagères datant de 2003.

<b>DEPENSES</b>			
	<b>Section</b>	<b>Imputat°</b>	<b>Montant</b>
<b>Réel</b>	Fonctionnement	654	- 300.00
<b>Réel</b>	Fonctionnement	673	+ 300.00
	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

**Vote : unanimité des présents**

Le Président demande également d'approuver le rapport d'activité 2010 présenté en séance.

On peut noter une légère diminution des tonnages des ordures ménagères. Cependant des efforts restent à faire quant à la propreté des points tri sur lesquels les gens déposent parfois des ordures qui n'ont rien à y faire...

**Résultat du vote : unanimité des présents**

Mr LATRY précise que la prochaine commission déchets aura lieu le 08 septembre. Elle réfléchira notamment aux études à mener sur la réhabilitation de la décharge, sur la problématique de la mise aux normes (ou création) de la déchetterie ainsi que sur l'évolution du service dans le cadre de la fusion. En effet, il sera nécessaire de s'harmoniser avec le Gabardan pour conserver la collecte en régie ou pour la transférer au SICTOM du Marsan.

Mr CHANUT précise qu'au-delà des données techniques, il s'agira d'un choix politique notamment au regard de la REOM et de la TEOM et des injustices qui y sont liées.

## QUESTIONS DIVERSES

### MUSIQUE : POSTE D'UN ASEA

Le Président informe le conseil que le Bureau a reçu les représentants de l'Harmonie des Petites Landes qui nous interpellent sur le projet d'embauche pour 20h/semaine d'un ASEA (Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique) par la Communauté de Communes pour être mis à disposition notamment de l'école de musique de Roquefort.

Les élus souhaitent qu'un projet global soit préparé en partenariat également avec l'école de musique de St-Justin. La réflexion pourrait se poursuivre avec les écoles.

Un modèle économique est à réfléchir pour ce qui concerne la participation des communes hors de notre territoire dont les enfants fréquentent ces écoles de musique. Le conseil propose de poursuivre la réflexion en prenant garde à bien encadrer l'objet de cette participation au risque de voir toutes les associations solliciter la Communauté (notamment pour les éducateurs sportifs).

## OCM

Le Président informe le conseil que le Pays lance une OCM (Opération Collective de Modernisation) qui concerne notamment les artisans et commerçants de notre territoire qui vont pouvoir bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 30% pour moderniser leur outil de production et développer des actions collectives. L'information transmise également dans les mairies est à relayer le plus largement possible.

## DEFIBRILATEUR

Le Président rappelle qu'une discussion avait eu lieu il y a plusieurs mois en Bureau concernant l'acquisition de défibrillateur puisque la commune de Roquefort nous a sollicité pour acheter celui à mettre au stade de rugby.

Mr LATRY souligne la nécessité de s'accorder sur l'objet de l'intérêt communautaire puisque certaines communes se sont équipées à leur compte.

Après discussion, et mise au vote (13 contre, 4 abstentions et 11 pour que la Communauté soit acquéreur) il ressort que cet équipement n'est pas d'intérêt communautaire et qu'il revient donc à la commune d'en assumer la charge.

## SUBVENTIONS

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de la FNATH Section de Roquefort. Cette association a organisé des animations culturelles et sportives le 30 juillet derniers sur les communes de Labastide d'Armagnac, Saint Justin et Roquefort basées sur la résolution d'énigmes. Les participants ont évolué à pied ou à vélo.

**Après discussion, il est décidé d'attribuer à l'association FNATH une somme de 150 €.**

**Vote : Unanimité des présents**

Le Président fait également part d'une demande de subvention de l'Union Musicale de Saint-Justin afin de les aider dans l'organisation de la quatrième édition d'un stage de musique entre l'Union Musicale de Saint-Justin et l'Ensemble Musical et Folklorique d'Hirsingue. Ces stages se déroulent en deux volets, permettant aux jeunes de découvrir une nouvelle région, une nouvelle culture et de nouveaux amis.

**Après discussion, il est décidé d'attribuer à l'Union Musicale de Saint-Justin une subvention de 500 €**

**Vote : Contre : 1 ( DALLA VECCHIA)**

**Abstentions : 7 (GUITTON, DARROMAN, CHANUT, DONNET, DUSSANS, LACOUTURE, CAZEAUX)**

**Pour : 20**

## CIAS

Mr DUPRAT demande à Mr CHANUT à ce que, dans le cadre du projet de fusion, les techniciens des deux communautés fassent un point sur le fonctionnement du CIAS (au même titre que sur la régie du Gabardan) afin de pouvoir apporter aux élus les éléments de réflexions nécessaires à la fusion. Mr CHANUT accepte à condition que l'ensemble du personnel administratif soit entendu.

Monsieur CHANUT demande à ce que des travaux soient réalisés au pôle social pour un meilleur accueil et une meilleure lisibilité des services. Il propose que la salle d'accueil actuelle soit transformée avec la mise en place d'une banque d'accueil et que le petit bureau des permanences soit également réquisitionné pour tout le personnel ait son propre bureau. Le président demande que ces propositions soient discutées en commission travaux (Président Monsieur GLEYZE).

Monsieur CHANUT demande au Président de signer des délégations. Monsieur DUPRAT rétorque qu'il ne siège même pas au conseil d'administration et demande à Monsieur CHANUT de faire son affaire de tout ce qui concerne le CIAS.

### ACQUISITION FONCIERE

Monsieur CHANUT interpelle le Président concernant le projet d'acquisition des 58ha appartenant à Monsieur SENDRANE. Monsieur CHANUT soulève une question de légalité (Monsieur SENDRANE étant juge et partie) et s'interroge sur le prix d'achat. Monsieur GUITTON trouve dommage que ce débat ait lieu alors que les décisions ont déjà été approuvées et que la question du prix a déjà été évoquée.

Monsieur DUPRAT explique qu'une réflexion est en cours et que la commission développement économique y travaillera lors de sa prochaine séance et proposera une solution qui s'inscrit dans le cadre de la loi avec pour objet l'acquisition nécessaire de foncier pour le développement économique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et informe que **la prochaine réunion du Bureau se fera le mardi 06 septembre à 20h30 au pôle communautaire de services.**